

N°	Critère	N° Sous-critère	Sous-critères de caractérisation	Site A – La Femme Morie			Site B – Les Ravinelles			Site STEP Château Gaillard – Les Ravinelles			Site C						
				Commentaires	Évaluation	Notes	Notes pondérées	Commentaires	Évaluation	Notes	Notes pondérées	Commentaires	Évaluation	Notes	Notes pondérées				
1	Prédisposition à l'implantation	1.1	Dispositions urbanistiques : zone de classement au PLU	Comme le site de la station d'épuration, le site A est localisé en zone A (zone agricole). La construction d'ouvrages d'utilité publique est autorisée dans cette zone, sans limitation de hauteur. La surface agricole nécessaire est de 24 000 m².	+	4	0.8	Comme le site de la station d'épuration, le site A est localisé en zone A (zone agricole). La construction d'ouvrages d'utilité publique est autorisée dans cette zone, sans limitation de hauteur. Pas d'impact sur les terres agricoles.	+	4	0.8	La station d'épuration est localisée en zone A (zone agricole). La construction d'ouvrages d'utilité publique est autorisée dans cette zone, sans limitation de hauteur.	++	5	1.0	Comme le site de la station d'épuration, le site C est localisé en zone A (zone agricole). La construction d'ouvrages d'utilité publique est autorisée dans cette zone, sans limitation de hauteur.	++	5	1.0
		1.2	Contraintes de sites diverses	Les parcelles sont situées partiellement ou complètement hors zone d'alignement de la crue de référence (selon la carte présentée en Figure 14). L'emprise hors crue est suffisante pour la construction de la nouvelle station d'épuration (cf. chapitre D). Pas de volume de compensation de crue à prévoir. Retrait-Gonflement des argiles : risque faible Bassin sommitaux : Zone modérée Réseau ENEDIS : une ligne HTA ENEDIS traverse la parcelle d'Est en Ouest. REP : proximité avec une zone de captage AEP	+	4	5.6	Les parcelles sont situées partiellement ou complètement hors zone d'alignement de la crue de référence (selon la carte présentée en Figure 14). L'emprise hors crue est suffisante pour la construction de la nouvelle station d'épuration (cf. chapitre D). Pas de volume de compensation de crue à prévoir. Retrait-Gonflement des argiles : risque faible Bassin sommitaux : Zone modérée Réseau ENEDIS : une ligne HTA ENEDIS traverse la parcelle d'Est en Ouest.	+	4	5.6	Les parcelles sont situées partiellement ou complètement hors zone d'alignement de la crue de référence (selon la carte présentée en Figure 23). Il est nécessaire de réaliser une plateforme hors crue. L'altimétrie moyenne du site étant de 238.50 mNGF, il est nécessaire de réaliser un remblaiement de 0.70 m par rapport au terrain naturel afin d'être hors d'eau. Ce volume de remblaiement, estimé à 7 500 m³ doit être compensé sur le terrain de la STEP actuelle.	+	4	5.6	Retrait-Gonflement des argiles : risque faible Bassin sommitaux : Zone modérée Réseau ENEDIS : une ligne RTE E33 KV traverse le site d'Est en Ouest	-	2	2.8
		1.3	Servitudes d'urbanisme	Ce site n'est pas desservi par les réseaux d'eau potable, de gaz naturel, fibre optique et d'éclairage public. Ces extensions de réseau sont à prévoir. Les réseaux télécommunications, d'assainissement et d'électricité longent le site. Des points de livraison sont à prévoir pour ces servitudes.	--	1	0.6	Les réseaux d'eau potable, de gaz naturel, d'éclairage public, télécommunications, d'assainissement et d'électricité longent le site. Des points de livraison sont à prévoir pour ces servitudes. Le réseau de fibre optique doit être étendu jusqu'au site B.	-	2	1.2	À l'exception du gaz naturel, la STEP est desservie par l'ensemble des servitudes nécessaires au projet.	++	5	3.0	Les réseaux d'eau potable, de télécommunications, d'assainissement et d'électricité longent le site. Des points de livraison sont à prévoir pour ces servitudes. Il devra être prévu un raccordement au gaz (le cas d'ouverture de biométhane).	+	4	2.4
		1.4	Géométrie du site	La superficie du site est suffisante mais la géométrie des parcelles rend les démarches d'acquisition complexe (très longue et érotables). ⇒ Achat complet ou scission et achat partiel d'au moins 8 parcelles	-	2	0.4	Géométrie du site irrégulière, qui, ajoutée aux contraintes de site, rend l'implantation des ouvrages très complexe.	-	2	0.4	Géométrie du site irrégulière.	-	2	0.4	Un seul et unique parcelle (d'ores et déjà acquise par la STEASA) et dont la surface est adaptée au projet de nouvelle station.	++	5	1.0
2	Maîtrise foncière	2.1	Nombre de propriétaires	A définir ultérieurement	-	2	0.6	A définir ultérieurement	-	2	0.6	1	++	5	1.5	1	0	3	0.9
		2.2	Possibilités et conditions de cession de site au STEASA	A définir ultérieurement	-	2	0.6	A définir ultérieurement	-	2	0.6	STEASA	++	5	1.5	STEASA	0	3	0.9
3	Raccordement aux réseaux existants	3.1	Facilité de raccordement au réseau d'amenée d'eaux usées	Le poste de relevage de la station d'épuration, rassemblant l'ensemble des eaux à traiter, est situé à 750 m du site. Sa capacité étant insuffisante pour les besoins futurs, il sera nécessaire de réaliser des adaptations (changement des pompes par exemple) ou de le reconstruire. Un diagnostic complet du génie civil est donc à prévoir en cas de réutilisation. Une liaison hydraulique est à prévoir. Le réseau d'assainissement de Château-Gaillard peut quant à lui être intercepté puisqu'il est situé à proximité immédiate.	-	2	1.0	Le poste de relevage de la station d'épuration actuelle, rassemblant l'ensemble des eaux à traiter est situé à au moins 400 m du site. L'alimentation gravitaire est possible : l'estimation de la cote d'arrivée des effluents est de 234.8, soit 4.2 m sous le TN. Le réseau d'assainissement de Château-Gaillard est également à dévier jusqu'au site B.	+	4	2.0	Tous les réseaux d'assainissement arrivent à la station. Un prolongement de la conduite d'amenée est cependant nécessaire (150 m).	++	5	2.5	La canalisation de transfert Ø 800 est à dévier sur environ 200m. Le réseau d'assainissement des Ravinelles peut être intercepté à l'entrée du site. Le réseau d'assainissement de Château-Gaillard devra être allongé pour rejoindre le site.	+	4	2.0
		3.2	Facilité de raccordement au rejet (bassin d'infiltration)	Les bassins d'infiltration actuels, point de rejet envisagé lors des études préliminaires, sont situés à au moins 900 m du site. Une canalisation doit donc être créée pour faire transporter : - Les effluents traités (900 m³/h) - Le trop plein du BO (décaints) 400 m³/h Cette canalisation commune ne pourra être réalisée que si le point réglementaire A4 est situé sur le site A. Sinon deux conduites devront être construites. Le linéaire de cette conduite sera également de 900 m.	--	1	0.5	Les bassins d'infiltration actuels, point de rejet envisagé lors des études préliminaires, sont situés à au moins 650 m du site. Une canalisation doit donc être créée pour faire transporter : - Les effluents traités (900 m³/h) - Le trop plein du BO (décaints) 400 m³/h Cette canalisation commune ne pourra être réalisée que si le point réglementaire A4 est situé sur le site B. Sinon deux conduites devront être construites. Le linéaire de cette conduite sera également de 650 m.	-	2	1.0	Le point de rejet est situé à proximité immédiate (les bassins d'infiltration sont sur le site).	++	5	2.5	Les futurs bassins d'infiltration, point de rejet envisagé dans le programme de maîtrise d'ouvrage, sont situés à 500 m du site. Une canalisation doit donc être créée pour faire transporter : - Les effluents traités (900 m³/h) - Le trop plein du BO (décaints) 400 m³/h Cette canalisation commune ne pourra être réalisée que si le point réglementaire A4 est situé sur le site C. Sinon deux conduites devront être construites. Le linéaire de cette conduite sera également de 500 m.	+	4	2.0
4	Environnement général	4.1	Importance du périmètre occupé autour du site par des activités industrielles	Pas d'activités industrielles autour du site.	0	3	0.6	Pas d'activités industrielles autour du site.	0	3	0.6	Pas d'activités industrielles autour du site.	0	3	0.6	Pas d'activités industrielles autour du site.	0	3	0.6
		4.2	Importance du périmètre direct à proximité immédiate du site	Les zones situées à proximité sont des zones agricoles. Un point peut être mis en évidence : situé à proximité du lotissement des Ravinelles. A court terme, il ne s'agit pas d'un véritable inconfort puisque l'extension du lotissement est programmé sur les parcelles ZE43 et ZE44. Cependant, à plus long terme, le lotissement pourrait s'étendre sur des parcelles plus proches ⇒ Risque d'opposition des maires emers ce projet.	-	2	1.2	Les zones situées à proximité sont des zones agricoles. Ce site est situé à proximité immédiate du lotissement des Ravinelles, une forte contrainte de voisinage est donc identifiée, plus ou moins forte selon la position précise retenu sur le site.	--	1	0.6	Les zones situées à proximité sont des zones agricoles au Nord et l'Albarine au Sud.	++	5	3.0	Les zones situées à proximité sont des zones agricoles.	+	4	2.4
		4.3	Zones naturelles ou de loisirs au voisinage du site	Ce site est éloigné de la zone naturelle la plus proche : l'Albarine (ZNIEFF de type I et II). Les bassins d'infiltration sont quant à eux très proches de la ZNIEFF de type I (L'Albarine). Les études d'impacts, et notamment l'étude faune et flore, détermineront les éventuelles mesures compensatoires à intégrer au projet.	+	4	0.8	Ce site est éloigné de la zone naturelle la plus proche : l'Albarine (ZNIEFF de type I et II). Les bassins d'infiltration sont quant à eux très proches de la ZNIEFF de type I (L'Albarine). Les études d'impacts, et notamment l'étude faune et flore, détermineront les éventuelles mesures compensatoires à intégrer au projet.	+	4	0.8	Ce site est localisé sur la zone naturelle de type 2 Gorges de l'Albarine et Chus des Hopitiaux. Les bassins d'infiltration sont quant à eux très proches de la ZNIEFF de type I (L'Albarine). Les études d'impacts, et notamment l'étude faune et flore, détermineront les éventuelles mesures compensatoires à intégrer au projet.	--	1	0.2	Ce site est éloigné de la zone naturelle la plus proche : l'Albarine (ZNIEFF de type I et II). Les bassins d'infiltration sont quant à eux très proches de la ZNIEFF de type I (L'Albarine). Les études d'impacts, et notamment l'étude faune et flore, détermineront les éventuelles mesures compensatoires à intégrer au projet.	+	4	0.8
5	Environnement architectural et Patrimoine Naturel	5.1	Situation du site par rapport aux monuments historiques les plus proches	Sans objet. Une consultation de la DRAC devra tout de même être réalisée durant la phase d'études de MCE.	0	3	0.6	Sans objet. Une consultation de la DRAC devra tout de même être réalisée durant la phase d'études de MCE.	0	3	0.6	Sans objet. Une consultation de la DRAC devra tout de même être réalisée durant la phase d'études de MCE.	0	3	0.6	Sans objet. Une consultation de la DRAC devra tout de même être réalisée durant la phase d'études de MCE.	0	3	0.6
		5.2	Importance du périmètre autour du site dépourvu d'éléments constitutifs du Patrimoine Naturel	La zone naturelle la plus proche est l'Albarine. Seul le bassin d'infiltration sera situé dans une zone très proche de la ZNIEFF de type I (Études d'impacts)	+	4	0.8	La zone naturelle la plus proche est l'Albarine. L'ensemble du projet est situé en zone ZNIEFF de type I des mesures compensatoires sont donc à prévoir. Cette solution d'implantation ne permet pas l'implantation du bassin d'infiltration sur le site de la STEP (voir plans), mais dans le bras de terre du ruisseau de l'Albarine. Le nouveau clarificateur sera construit en zone inondable.	+	4	0.8	La zone naturelle la plus proche est l'Albarine. L'ensemble du projet est situé en zone ZNIEFF de type I des mesures compensatoires sont donc à prévoir. Cette solution d'implantation ne permet pas l'implantation du bassin d'infiltration sur le site de la STEP (voir plans), mais dans le bras de terre du ruisseau de l'Albarine. Le nouveau clarificateur sera construit en zone inondable.	--	1	0.2	La zone naturelle la plus proche est l'Albarine. Seul le bassin d'infiltration sera situé dans une zone très proche de la ZNIEFF de type I (Études d'impacts)	+	4	0.8
6	Environnement de proximité	6.1	Distance entre le site et les zones d'habitation les plus proches	Le site projeté est situé entre deux hameaux (lotissements) : - Cormoz : situé à environ 800 m du site projeté - Ravinelles : situé à environ 1 000 m du site projeté Même si les distances sont assez grandes, le choix de ce site affectera deux villages	-	2	1.2	Le site projeté est situé entre deux hameaux (lotissements) : - Ravinelles : situé à environ 10 à 200 m du site - Cormoz : situé à environ 1 500 m du site Même si les distances sont assez grandes, le choix de ce site affectera deux villages	--	1	0.6	Les habitations les plus proches sont : - Saint Denis : situées à environ 400 m du site - Cormoz : situé à environ 600 m du site - Ravinelles : situé à environ 240 m du site projeté	-	2	1.2	Le site projeté est situé entre deux hameaux (lotissements) : - Cormoz : situé à environ 1 400 m du site projeté - Ravinelles : situé à environ 240 m du site projeté	+	4	2.4
		6.2	Faiblesse du pourcentage de zones d'habitation observables dans un rayon de 400 mètres autour du site	Sans objet.	++	5	5.0	Le lotissement des Ravinelles est situé à proximité immédiate (habitation de l'autre côté de la RD904)	--	1	1.0	Sans objet	++	5	5.0	Le lotissement des Ravinelles est situé à 240 m	-	2	2.0
		6.3	Faiblesse du pourcentage de zones d'habitation observables dans un rayon de 1 000 mètres autour du site	Les Ravinelles et Cormoz sont des zones d'habitations de type pavillonnaire. Zone urbaine dense à l'Est.	-	2	0.8	Zones agricoles au Nord Ravinelles au Nord Est. Saint Denis à l'Est.	--	1	0.4	Zones agricoles au Nord Ravinelles au Nord Est. Saint Denis à l'Est	+	4	1.6	Zones agricoles à l'Ouest et au Nord (entre les Ravinelles et le site). Zone boisée dense à l'Est. Station d'épuration au Sud	+	4	1.6
7	Topographie	7.1	Relief du site	Site relativement plat dont l'altitude moyenne est de 238m.	++	5	0.5	Site relativement plat dont l'altitude moyenne est de 239m.	++	5	0.5	Site relativement plat dont l'altitude moyenne est de 239m.	++	5	0.5	Site relativement plat dont l'altitude moyenne est de 238.5m.	++	5	0.5
		7.2	Absence d'éléments de relief marquants dans un rayon de 4 kilomètres autour du site	Bugry situé à environ 5 km du site	++	5	0.5	Bugry situé à environ 5 km du site	++	5	0.5	Bugry situé à environ 5 km du site	++	5	0.5	Bugry situé à environ 5 km du site	++	5	0.5
		7.3	Possibilités d'intégration des unités de traitement dans le paysage	Le site est localisé sur un terrain plat, à proximité d'une route empruntée et donc relativement visible par les riverains. Un traitement architectural poussé devra être pris en compte dans le projet	-	2	1.6	Le site est localisé sur un terrain plat, à proximité d'une route empruntée et donc relativement visible par les riverains. Le lotissement des Ravinelles est situé à proximité immédiate (de l'autre côté de la RD 904) Un traitement architectural poussé devra être pris en compte dans le projet Un traitement des odeurs poussé doit être prévu. Un digesteur (et ouvrages annexes contenant du biogaz) devront être situés le plus loin de ce lotissement (minimum 50 m)	-	2	1.6	Le site est éloigné de la RD904.	+	4	3.2	Le site est localisé sur un terrain plat, à proximité d'une route empruntée et donc relativement visible par les riverains. Le lotissement des Ravinelles est situé à 300 m (de l'autre côté de la RD 904) Un traitement architectural de type végétalisation devra être pris en compte dans le projet	+	4	3.2
8	Accessibilité	8.1	Aptitude de la voie d'accès du site à supporter un trafic de gros porteurs	Oui, puisqu'il s'agit de la voirie d'accès à la station existante	++	5	1.0	Le chemin des Blanchettes et le chemin d'exploitation ne sont pas adaptés pour desservir la future station d'épuration.	--	1	0.2	Oui, une voirie adaptée dessert la station actuelle	++	5	1.0	Non, le chemin des Blanchettes et le chemin d'exploitation agricole ne sont pas adaptés au trafic de gros porteurs. Néanmoins, le programme de maîtrise d'œuvre intégré à la création d'une voirie interne permettant de rejoindre la plateforme de compostage. Il n'y aura donc pas d'impact sur les chemins existants.	-	2	0.4
		8.2	Aptitude du réseau routier environnant à supporter un trafic de gros porteurs	La route département RD904.	0	3	1.2	La route département RD904.	0	3	1.2	La route département RD904.	0	3	1.2	La route département RD904.	0	3	1.2
		8.3	Liaison privée avec la plateforme de compostage	Impossible, ce transfert devra se faire par la voirie communale d'accès à la station d'épuration.	-	2	0.8	Impossible, ce transfert devra se faire par la nouvelle voirie externe	--	1	0.4	La plateforme est localisée sur le site de la STEP	++	5	2.0	Accès interne empiété	+	4	1.6
9	Nuisances	9.1	Appréciation du niveau sonore ambiant	Une étude bruit devra être prévue.	-	2	0.8	Une étude bruit devra être prévue.	-	2	0.8	Une étude bruit devra être prévue. La situation sera améliorée par rapport à la step actu	+	4	1.6	Une étude bruit devra être prévue.	-	2	0.8
		9.2	Direction des vents dominants par rapport aux zones d'habitations situées aux alentours du site.	Les vents dominants sont Nord, Nord/Nord-Ouest et Sud. Un niveau de rejet supérieur doit être envisagé en raison de la proximité des riverains (traitement d'affinage au CAG).	-	2	1.2	Les vents dominants sont Nord, Nord/Nord-Ouest et Sud. Un niveau de rejet supérieur doit être envisagé en raison de la proximité des riverains (traitement d'affinage au CAG).	--	1	0.6	Les vents dominants sont Nord, Nord/Nord-Ouest et Sud. Impact limité, et même amélioré par rapport à la situation actuelle. Étant éloigné des habitations, le traitement physico-chimique suffit.	++	5	3.0	Les vents dominants sont Nord, Nord/Nord-Ouest et Sud. Un niveau de rejet supérieur doit être envisagé en raison de la proximité des riverains (traitement d'affinage au CAG).	+	4	2.4
		9.3	Impact Visuel	La topographie alentour et la proximité de la route de St Maurice rendra le projet visible et obligera à un travail d'intégration paysagère et architecturale.	-	2	2.0	La proximité avec les riverains est maximale. Ce site obligera à un traitement architectural soigné, une implantation adaptée à cette proximité. Un renchérissement notable du projet est à prévoir	--	1	1.0	Identique à l'actuel	++	5	5.0	Pas de	-	2	2.0
10	Impact financier sur l'opération	10.1	Coût global des travaux	Travaux spécifiques ayant un impact sur le coût d'investissement : - Canalisations eaux brutes et eaux traitées - Création d'un nouveau bassin d'infiltration (sous réserve des résultats d'étude de faisabilité géotechnique, le bassin d'infiltration sera réalisé sur le site de la STEP actuelle) - Traitement d'affinage sur la désodorisation - Traitement architectural poussé ⇒ pompage jusqu'au site A à un impact sur la consommation électrique de la solution.	-	2.4	11.8	Travaux spécifiques ayant un impact sur le coût d'investissement : - Canalisations eaux brutes et eaux traitées - Création d'un nouveau bassin d'infiltration (sous réserve des résultats d'étude de faisabilité géotechnique, le bassin d'infiltration sera réalisé sur le site de la STEP actuelle) - Traitement d'affinage sur la désodorisation - Traitement architectural très poussé ⇒ pompage jusqu'au site B à un impact sur la consommation électrique de la solution.	-	2.6	12.9	Travaux spécifiques : - Création d'un nouveau bassin d'infiltration - Contraintes aux autres scénarios, le bassin d'infiltration ne peut pas être repositionné sur la plateforme remblayée de la STEP actuelle. - Son implantation dans la zone humide située entre le lit mineur de l'Albarine et le site de la STEP actuelle est inévitable. - Pour limiter l'emprise, un traitement biologique MBR est mis en œuvre dans cette solution. Malgré tout, cette implantation ne permettra pas, à plus long terme, d'envisager une extension de la STEP. - Le réel impact sur le coût d'investissement vient de la complexité du phasage des travaux, conséquence de nécessité d'avoir une continuité de service du traitement des eaux	--	1.0	5.0	Travaux spécifiques : - création d'un nouveau bassin d'infiltration - traitement architectural supplémentaire par rapport au programme MCE	++	5	25.0
11	Impact délais et phasage de travaux	11.1	Impact sur le délai	Aucun par rapport à la solution du programme MCE	++	5	5.0	Aucun par rapport à la solution du programme MCE	++	5	5.0	En raison de la contrainte de continuité de service de la station d'épuration, les travaux devront être réalisés en plusieurs phases: Phase 1 : construction de la nouvelle filière eau Phase 2 : démolition de la filière eau actuelle Phase 3 : construction de la filière boues Celle implantation ne permet pas d'envisager une extension à très long terme de la STEP. Le repositionnement du bassin d'orage plus éloigné du lit mineur de l'Albarine n'est pas possible.	--	1	1.0	Aucun par rapport à la solution du programme MCE	++	5	5.0
		11.2	Complexité du phasage	Sans objet, site nu	++	5	5.0	Sans objet, site nu	++	5	5.0	La construction des nouveaux ouvrages se fait sur le site actuel. L'obligation de continuité de service implique un phasage complexe des travaux, renchérissement significativement les coûts de l'opération et impactant fortement les délais de réalisation.	--	1	1.0	Sans objet, site nu	++	5	5.0
		11.3	Nombre de sites en exploitation	2 sites en exploitation : station d'épuration et compostage	-	2	0.4	2 sites en exploitation : station d'épuration et compostage	-	2	0.4	1 seul site en exploitation	++	5	1.0	2 sites en exploitation : station d'épuration et compostage	-	2	0.4
12	Impact sur l'exploitation	12.2	Complexité d'exploitation	Sans objet	++	5	4.0	Sans objet	++	5	4.0	Le pilotage d'un traitement biologique de type MBR est plus complexe et demande des compétences supplémentaires Le type de traitement biologique a également un fort impact sur le coût d'exploitation (consommation d'électricité pour l'aération, main d'œuvre supplémentaire et spécialisée, ...)	--	1	0.8	Sans objet	++	5	4.0
		12.3	Transfert des boues déshydratées	Voie communale	-	2	0.8	Voie communale/départementale	-	1	0.4	En interne	++	5	2.0	Voie interne	+	4	1.6
13	Études complémentaires à mener	13.1	Études complémentaires	Investigations géotechniques à réaliser Relevés topographiques à réaliser	-	2	0.4	Investigations géotechniques à réaliser Relevés topographiques à réaliser	-	2	0.4	Investigations géotechniques à réaliser	+	4	0.8	Investigations géotechniques à réaliser	+	4	0.8

